

Kigali, le 21 DEC. 2001



N° 4017.../09.04/PROT.

**MINISTÈRE DES AFFAIRES ETRANGÈRES
ET DE LA COOPÉRATION RÉGIONALE
B.P. 179 KIGALI**

Monsieur le Directeur Général de l'Immigration
KIGALI.

Objet : Demande de prolongation
des visas de séjour.

Monsieur le Directeur Général,

J'ai l'honneur de vous transmettre en annexe, pour compétence, la lettre No 1039/21.50 du 17.12.2001 par laquelle le Ministère de la Jeunesse, des Sports et de la Culture sollicite la prolongation pour la période d'**une année des visas de séjour avec multiples entrées** en faveur de **Mr. TOUPIN Louis**, Chef du Projet « Intégration des Jeunes Rwandaises et Rwandais Déscolarisés », son épouse **Mme Carmen GENDRON** et leur fils **GENDRO -TOUPIN Benoît**.

Eu égard à leur statut, ils bénéficient des visas de séjour gratuits. La validité de leurs passeports No **VE666193**, **VH886587** et **VN183934** expire le **20.01.2003**, le **06.03.2005** et le **19.10.2006**. Vous voudrez trouver en annexe, à toutes fins utiles, les passeports **susmentionnés** ainsi que les formulaires de demande de visas dûment remplis.

Veillez agréer, Monsieur le Directeur Général,

l'assurance de ma haute considération.

KALIMA J. Malic
Directeur a. i. du Protocole d'Etat

Copie pour information à :
S.E. Monsieur le Premier Ministre
KIGALI





**MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES
ET DE LA COOPÉRATION RÉGIONALE
B.P. 179 KIGALI**

N° 0166/09.04/PROT.

Monsieur le Directeur Général de l'Immigration
KIGALI.

Objet : Demande de prolongation
de visa de séjour.

Monsieur le Directeur Général,

J'ai l'honneur de vous transmettre en annexe,
pour compétence, la lettre du 16.01.2002 par laquelle le **Ministère de la Jeunesse, des Sports et de
la Culture** sollicite la prolongation d'un **visa de séjour** jusqu'au **30.06.2003** en faveur de **Mr. Dirk
ULLERICH**, Chef de Mission au Projet « Appui la Formation des Jeunes. »

Eu égard à son statut, il bénéficie d'un visa de
séjour gratuit. La validité de son passeport No **233921K** expire le **30.09.2003**. Vous voudrez
trouver en annexe, à toutes fins utiles, le passeport **susmentionné** ainsi que les formulaires de
demande de visa dûment remplis.

l'assurance de ma haute considération.

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur Général,

KALIMA J. Malic
Directeur a.i. du Protocole d'Etat

Copie pour information à :
-Son Excellence Monsieur le Premier Ministre
KIGALI.



REPUBLIQUE RWANDAISE

Kigali, le 17.12.2001
N° 1039.121.50

MINISTRE DE LA JEUNESSE
DES SPORTS ET DE LA CULTURE

Monsieur le Ministre des Affaires Etrangères
et de la Coopération Régionale

Objet : prorogation du visa de séjour

Monsieur le Ministre, j'ai l'honneur de m'adresser auprès de votre haute compétence pour solliciter la prorogation du visa de séjour pour une année renouvelable avec entrées multiples en faveur de Monsieur Louis TOUPIN Chef du projet « Intégration des Jeunes Rwandaises et Rwandais déscolarisés » avec sa famille dont son épouse Carmen CENDRION et son fils Benoît Gendron TOUPIN.

Les informations importantes sur leurs passeports sont les suivantes :

Nom et prénom	N° passeport	Délivré	Expire
Louis TOUPIN	VE666193	20/01/98 à Montréal	20/01/2003
Carmen GENDRON	VH886587	06/03/2000 à Ottawa	06/03/2005
Benoît Gendron TOUPIN	VN183934	19/10/2001 à Montréal	19/10/2006

Je joins en annexe de la présente les formulaires dûment remplis, une copie de l'acte de mariage, l'« A qui de Droit » la copie de la carte d'Assistance Technique de Monsieur Louis TOUPIN ainsi que l'attestation de fréquentation scolaire de Benoît Gendron TOUPIN.

Veillez agréer, Monsieur le Ministre,
l'expression de ma franche collaboration.

François NGARAMBE

Ministre de la Jeunesse
des Sports et de la Culture



TCI à :
Bureau de l'Ambassade du CANADA au Rwanda

Synthèse sur la proposition à intégrer dans le PTBA 2002 du PPPMER

Le PPPMER étant un Projet pour la Promotion des Petites et Micro-entreprises Rurales, il veut transformer la façon classique de production de la population rwandaise en une production moderne intégrée.

Si les statistiques traduisent que le mode de vie de plus de 90% de la population rwandaise est vocation agropastorale, le développement vers une économie moderne ne doit pas seulement être calquée sur l'agriculture et l'élevage quand bien même la majorité des produits vient de ce secteur.

Le PPPMER oeuvrant dans 3 provinces que sont : BYUMBA- RUHENGRI et UMUTARA peut appuyer les programmes de formation aux associations et aux structures des jeunes dans la zone d'intervention du projet au niveau de:

- L'organisation
- La préparation des projets
- L'Octroi des crédits
- La gestion des crédits et le suivi

D'autres programmes d'encadrement peuvent être intégrés comme l'alphabetisation pour ceux qui n'ont pas fréquenté l'école ou présentant un niveau faible.

Domaine d'intervention :

- Tous les métiers générateurs de revenus ne reposant ni sur l'agriculture ni sur l'élevage (les associations des jeunes et les métiers exercés par les anciens lauréats des CFJ et les autres jeunes maîtrisant un métier quelconque)
- La transformation des produits provenant de l'agriculture (avocat, tomate, arachide, soja, tournesol, ...) et de l'élevage (lait, viande,

N.B. Mettre l'accent sur l'importance de la vie associative !

Fait à Kigali, le 03/12/2001
KAYIJUKA Gaspard

